

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

**portant sur une demande de permis de construire d'une installation photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc sur la commune de Lafage aux lieux-dits Ribairol, Las Coumellos, Pouchant et Cougoutou déposé par la société REDEN INVESTMENTS FRANCE.**

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2026 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 04 mai 2026 au 05 juin 2026 inclus.

### Caractéristiques principales du projet :

Ce projet déposé par la société REDEN INVESTMENTS FRANCE sur la commune de Lafage aux lieux-dits Ribairol, Las Coumellos, Pouchant et Cougoutou est situé à 500m au sud-ouest du village et concerne une centrale solaire de puissance estimée à 16,3MWc.

La surface clôturée est de 28,2ha, répartis en 3 îlots d'environ 6ha, 14ha et 8ha. Les panneaux de type « structure fixe » sont inclinés de 20 degrés et de hauteur maximale de 2,7 m.

Le parc (prévu avec coactivité d'élevage ovin) comprend en outre :

- cinq locaux techniques totalisant 74 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- un tunnel d'élevage de 300m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- un réseau de pistes internes d'exploitation et externes de largeur entre 5 et 6 m ;
- trois citernes de 120 m<sup>3</sup> chacune.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer. En cas de défaut de notification au demandeur d'une décision expresse au terme du délai de deux mois, le silence gardé vaudra décision implicite de rejet conformément à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 11 mars 2026 de Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier, sont désignés M. Jean-Marcel ETIENNE, enquêteur à la DGCCRF, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique et Mme Anne-Marie LLERENA, auxiliaire de vie, retraitée, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Lafage – 13 Rue Jean Ferrasse 11420 Lafage, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-lafage-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-pbliques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Lafage, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Lafage.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-lafage-web/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Lafage – 13 Rue Jean Ferrasse - 11420 Lafage, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Lafage aux lieux-dits Ribairol, Las Coumellos, Pouchant et Cougouto).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
[enquete-publique-lafage@democratie-active.fr](mailto:enquete-publique-lafage@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

- pour le département de l'Aude : Lafage, siège de l'enquête, Cahuzac, Gaja-la-Selve, Plavilla, Ribouisse, Villautou ;
- pour le département de l'Ariège : Mirepoix (09) ;

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Lafage – 13 Rue Jean Ferrasse - 11420 Lafage, les :

- lundi 04 mai 2026 de 09h à 12h ;
- lundi 11 mai 2026 de 09h à 12h ;
- vendredi 05 juin 2026 de 13h à 16h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Lafage ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaïque>

La société REDEN INVESTMENTS FRANCE située ZAC des Champs de Lescaze 2 Route des Mûres – 47310 ROQUEFORT est responsable du projet. Toutes les informations pourront être demandées à M. Guillaume SZCZEPANIAK, chef de projets, par téléphone au 06 15 46 03 96 et par courriel : [g.szczepaniak@reden.solar](mailto:g.szczepaniak@reden.solar)